

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sainte-Famille, Île d'Orléans, le 15 avril 2021

Séance ordinaire du Conseil de la MRC de L'Île-d'Orléans, tenue le mercredi 14 avril 2021, à 20 heures 05, à huis clos par conférence téléphonique enregistrée, sous la présidence de M. Harold Noël, préfet, à laquelle les maires suivants sont présents et forment quorum : Mmes Lina Labbé et Debbie Deslauriers, MM. Jean-Pierre Turcotte, Jean-Claude Pouliot et Sylvain Bergeron.

Mme Chantale Cormier, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à la séance par conférence téléphonique.

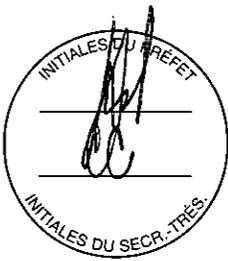
M. Harold Noël, préfet, souhaite la bienvenue, constate le quorum, et déclare la séance ouverte à 20 heures 05.

Il mentionne qu'en raison de l'état d'urgence sanitaire actuellement en vigueur au Québec et tel que le permet l'arrêté ministériel 2020-004, la séance ordinaire du Conseil de la MRC se tiendra à huis clos, sera enregistrée et diffusée par la suite sur le site Web de la MRC.

Il invite les membres à se nommer lorsqu'ils veulent prendre la parole. Il incite les citoyens à demeurer vigilants puisqu'il y a une recrudescence des cas positifs à la COVID-19 à l'Île d'Orléans.

Il procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

1. Mot de bienvenue de M. le préfet
2. Renonciation au délai d'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 3 mars 2021
5. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 3 mars 2021
6. Adoption des états financiers 2020 de la MRC
7. Fonds Région et Ruralité (FRR) - Adoption du Rapport annuel 2020
8. Schéma de couverture de risque incendie - Adoption du Rapport annuel d'activités 2020
9. Fonds Région et Ruralité (FRR) – Modification de la Politique de soutien aux entreprises, y compris celles de l'économie sociale
10. Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) – Modification de la Politique d'investissement
11. Résolution 2020-03-46 - Correction
12. Résolution 2020-05-70 - Mise à jour
13. Programme de soutien à l'industrie touristique – Demande d'aide financière de la MRC - Mise à jour de la résolution 2020-04-60
14. Règlement 2021-01 reportant exceptionnellement la date de vente d'immeubles pour taxes impayées en 2021 – Avis de motion
15. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation - Aide financière spéciale aux MRC en période de pandémie
16. Projet de distribution agroalimentaire durable - Partenariat avec l'Université Laval
17. Travaux d'archéologie - Aide financière pour travaux autres que la restauration patrimoniale



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

18. Gestion des matières résiduelles – Embauche d'une nouvelle coordonnatrice
19. Conception du guide touristique - Appel d'offres
20. Projet « Les petits ambassadeurs »
21. Sondage de notoriété touristique
22. Inventaire d'art public – Octroi d'un contrat
23. Projet de numérisation des quais - Octroi d'un contrat
24. Adoption des dépenses du mois de mars 2021
25. Correspondance
26. Varia
27. Période de questions
28. Levée de la réunion

2• Renonciation au délai relatif à l'avis de convocation

Résolution 2021-04-40

Sur proposition de Mme Debbie Deslauriers, **appuyée** par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** de renoncer au délai de convocation pour la présente assemblée.

3• Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 2021-04-41

Sur proposition de Mme Lina Labbé, **appuyée** par M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour à la suite :

- Du report du point 23. Projet de numérisation des quais ;

le point 26. *Varia* demeurant ouvert par ailleurs.

4• Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 3 mars 2021

Résolution 2021-04-42

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par M. Jean-Claude Pouliot, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 3 février 2021, à la suite de la correction « adopté à la majorité » à la résolution 2021-03-38.

5• Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 3 mars 2021

8. Ministre de la Santé et des Services Sociaux – Dérogation – Médecin de famille (p. 3)

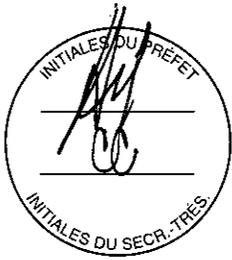
Il y a toujours un poste disponible pour le secteur Orléans. Le CIUSSS nous recommande qu'un médecin exerçant déjà à l'Île interpelle ses collègues afin d'en intéresser un à venir pratiquer à l'Île.

23. Période de questions (p.12)

Des questions ont été soulevées quant à la suffisance des fonds du Programme d'aide à la restauration (PAR) en l'absence d'un plafond maximum.

6• Adoption des états financiers 2020 de la MRC

MM. Henri Jalbert et Kevin Bélanger, auditeurs comptables pour la firme Mallette, ont présenté aux maires les états



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

financiers audités 2020 lors d'une rencontre de travail et ont répondu aux questions avec satisfaction.

Résolution 2021-04-43

Sur proposition de Mme Lina Labbé, **appuyée** par Mme Debbie Deslauriers, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les états financiers audités 2020 de la MRC tels que présentés.

7• Fonds Région et Ruralité (FRR) - Adoption du Rapport annuel 2020

Résolution 2021-04-44

Considérant la signature de l'Entente relative au Fonds Région et Ruralité, Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional 2020-2025 entre la ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale et le préfet de la MRC de L'Île-d'Orléans en avril 2020 ;

Considérant que la première année de ladite Entente s'appliquait du 1^{er} avril 2020 au 31 décembre 2020 ;

Considérant qu'il y a lieu qu'un bilan financier soit produit pour la première année de l'entente et que le Conseil de la MRC de L'Île-d'Orléans en a pris connaissance ;

Sur proposition de M. Jean-Claude Pouliot, **appuyée** par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le Bilan financier 2020 du Fonds Région et Ruralité (FRR) tel que déposé.

8• Schéma de couverture de risque incendie - Adoption du Rapport annuel d'activités 2020

La MRC a reçu l'attestation du ministère de la Sécurité publique pour la révision de son Schéma de couverture de risques en sécurité incendie le 19 décembre 2019. Le Rapport d'activités 2020 est le bilan de l'an 1 du Plan de mise en œuvre du présent Schéma révisé.

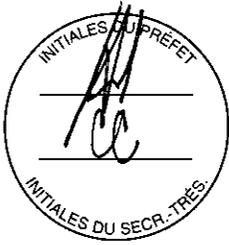
Résolution 2021-04-45

Considérant que l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie exige à toute autorité locale ou régionale et chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, d'adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie ;

Considérant que ces accomplissements ont pour effet d'améliorer la sécurité incendie sur l'ensemble du territoire de la MRC ;

Sur proposition de Mme Debbie Deslauriers, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** :

- d'adopter le rapport constitué du bilan des activités des services de sécurité incendie de la MRC de L'Île-d'Orléans, lequel démontre les actions réalisées au cours de l'année 2020 en regard des objectifs fixés au



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Schéma de couverture de risques en incendie révisé
adopté en décembre 2019 ;

- de transmettre copie dudit rapport à la ministre de la Sécurité publique conformément à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie.

9• **Fonds Région et Ruralité (FRR) – Modification de la Politique de soutien aux entreprises, y compris celles de l'économie sociale**

Résolution 2021-04-46

Attendu que l'Entente relative au Fonds Région et Ruralité pour le Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional de la MRC a été signée en avril 2020 entre la ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale et le préfet de la MRC de L'Île-d'Orléans ;

Attendu l'adoption de la Politique de soutien aux entreprises, y compris celles de l'économie sociale 2020-2022 via la résolution 2020-06-88 ;

Attendu que la MRC a confié la gestion du FRR au Comité d'experts en développement économique de la MRC ;

Attendu que ledit Comité a adopté la résolution 2021-03-22 laquelle recommande au Conseil des maires des modifications à la Politique de soutien aux entreprises, y compris celles de l'économie sociale 2020-2022 du FRR ;

En Conséquence, il est **proposé** par M. Jean-Claude Pouliot, **appuyée** par M. Jean-Pierre Turcotte et **résolu à l'unanimité** d'apporter les modifications suivantes à la Politique de soutien aux entreprises, y compris celles de l'économie sociale du Fonds Région et Ruralité (FRR) :

• **L'article 2.5 - Détermination de l'aide financière**

Le montant de l'aide financière sera déterminé par le Comité. Par ailleurs, les aides financières combinées provenant des gouvernements du Québec et du Canada, ainsi que de la MRC ne pourront excéder 80% des dépenses admissibles.

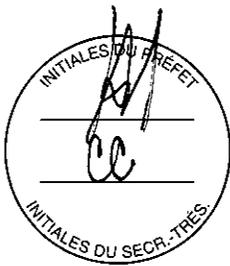
Est complété par :

Pour la mise de fonds, un maximum de 5% en biens et services pourra être reconnu. La partie des contributions en biens et services devra être détaillée et chiffrée. Elle pourra notamment prendre la forme de : prêt de ressources humaines, prêt de locaux ou équipements et temps de travail des bénévoles.

10• **Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) – Modification de la Politique d'investissement**

Résolution 2021-04-47

Attendu que l'Entente de délégation du Fonds de la région de la Capitale-Nationale, y compris sa Politique d'investissement 2018-2022, a été signée le 20 août 2018 entre le ministre



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

responsable de la région de la Capitale-Nationale et le préfet
de la MRC de L'Île-d'Orléans ;

Attendu que les représentants du Gouvernement du Québec
et des municipalités ont conclu le Partenariat 2020-2024 : *Pour
des municipalités et des régions encore plus fortes*, le 30
octobre 2019 ;

Attendu qu'en vertu dudit Partenariat, les sommes accordées
en 2021-2022 pour le Fonds de la région de la Capitale-
Nationale (FRCN) sont reconduites pour les exercices
gouvernementaux 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 ;

Attendu la signature de l'Addenda numéro 1 en juillet 2020 ;

Attendu que la MRC a confié la gestion du FRCN au Comité
d'experts en développement économique de la MRC ;

Attendu que ladite Politique a été modifiée via la résolution
2021-03-27 et qu'il y a lieu qu'elle soit bonifiée à nouveau ;

Attendu que ledit Comité a adopté la résolution 2021-03-23,
laquelle recommande au Conseil des maires de nouvelles
modifications à la version révisée du 3 mars 2021 de la Politique
d'investissement du FRCN ;

En conséquence, sur proposition de Mme Lina Labbé,
appuyée par Mme Debbie Deslauriers, il est **résolu à
l'unanimité** d'apporter les modifications suivantes à la Politique
d'investissement du Fonds régional de la Capitale-Nationale
(FRCN) 2018-2022 (version du 3 mars 2021) :

- **L'article 8 – Cumul de l'aide gouvernementale**

Les dons en produits et services des partenaires d'un
projet, présenté par un organisme à but non lucratif ou
une coopérative, peuvent être considérés dans le
montage financier à titre de contribution financière du
milieu.

Est complété par :

Pour la mise de fonds, un maximum de 5% en biens et
services pourra être reconnu. La partie des
contributions en biens et services devra être détaillée
et chiffrée. Elle pourra notamment prendre la forme
de : prêt de ressources humaines, prêt de locaux ou
équipements et temps de travail des bénévoles.

- **L'article 5 – Documentation à fournir par l'organisme**

- Les états financiers des trois (3) dernières années de
l'entreprise ou de l'organisme porteur du projet, s'il y
a lieu ;

Est complété par :

Dans le cas où le(s) promoteur(s) détiennent(ent) plus
d'une entreprise, les états financiers des trois (3)
dernières années des entreprises détenues par le(s)
promoteur(s) devront être fournis, notamment :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

- S'il existe une relation significative de fournisseur-client ou un lien de co-dépendance d'affaires entre lesdites entreprises détenues ;
- Si la concrétisation du projet pour lequel l'aide financière est demandée procure un avantage financier significatif à une autre entreprise détenue par le(s) promoteur(s).

11• Résolution 2020-03-46 - Correction

Résolution 2021-04-48

Considérant que le Conseil de la MRC de L'Île-d'Orléans avait adopté la résolution 2020-03-46 le 23 mars 2020, laquelle prévoyait que les sommes résiduelles de 149 837 \$ du Fonds de développement des territoires soit investies pour les projets suivants :

- Aménagement intérieur et extérieur du Bureau Accueil touristique : Concept (design et plans) et réalisation : 40 000 \$
- Refonte du Guide touristique : 20 000 \$
- Soutien aux entreprises de l'Île d'Orléans en période de pandémie de la Covid-19 : 89 837 \$.

Considérant que les deux premiers projets ne se sont pas réalisés, notamment à cause de la pandémie de la COVID-19, et que le Gouvernement du Québec a rendu disponibles des enveloppes budgétaires spéciales pour le soutien aux entreprises en période de pandémie ;

En conséquence, sur proposition de M. Sylvain Bergeron, appuyée par M. Jean-Claude Pouliot, il est **résolu à l'unanimité** :

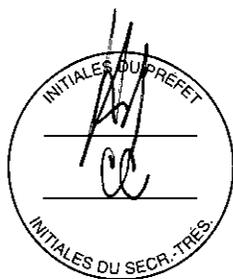
- d'annuler l'entièreté de la résolution 2020-03-46 ;
- que les sommes résiduelles de 149 837 \$ du Fonds de développement des territoires restent disponibles dans ledit Fonds.

12• Résolution 2020-05-70 - Mise à jour

Résolution 2021-04-49

Considérant que le Conseil de la MRC de L'Île-d'Orléans avait adopté la résolution 2020-05-70 le 13 mai 2020, laquelle prévoyait :

- d'ajouter une fonctionnalité Google Map sur le site Web moyennant des honoraires maximaux de 3 000 \$ (plus les taxes applicables) à IXmédia, à même les surplus cumulés du Fonds de développement des territoires ;
- de créer un encart promotionnel pour la destination Île d'Orléans, lequel référerait au site Web, moyennant des honoraires maximaux de 2 200 \$ (plus les taxes applicables) au Journal *Autour de l'Île*, à même les surplus cumulés du Fonds de développement des territoires (FDT) ;
- de privilégier la carte multifonctions plutôt que le guide touristique et absorber le manque à gagner de 25 000 \$ à même les surplus cumulés du Fonds de développement des territoires (FDT) ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Considérant que seul le premier des deux projets s'est réalisé, notamment à cause de la pandémie de la COVID-19 et que le manque à gagner relatif à l'absence du guide touristique a été absorbé à même le fonds de roulement de la MRC ;

En conséquence, sur proposition de M. Jean-Claude Pouliot, appuyée par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** :

- que seule la réalisation de la fonctionnalité Google Map sur le site Web soit absorbé à même les surplus cumulés du Fonds de développement des territoires (FDT) ;
- que le reste de la résolution 2020-05-70 soit entièrement annulée et que les sommes de 2 200 \$ et 25 000 \$ restent disponibles dans ledit Fonds.

13• Programme de soutien à l'industrie touristique – Demande d'aide financière de la MRC - Mise à jour de la résolution 2020-04-60

Résolution 2021-04-50

Considérant que Conseil de la MRC de L'Île-d'Orléans avait adopté la résolution 2020-05-70 le 13 mai 2020, laquelle prévoyait :

- d'autoriser la directrice générale, Mme Chantale Cormier, à déposer une demande de financement de 52 000 \$ au Programme de soutien à l'industrie touristique de l'Office de Tourisme du Québec dans le cadre de la réalisation de la troisième phase du projet de mise en valeur du littoral de l'Île d'Orléans ;

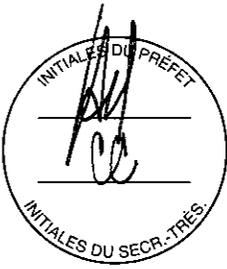
Considérant que l'Office de Tourisme de Québec a mis fin au Programme de soutien à l'industrie touristique et offre de redéposer une demande de financement à l'Entente de partenariat régional en tourisme (EPRT) ;

En conséquence, sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, appuyée par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** :

- d'autoriser la directrice générale, Mme Chantale Cormier, à déposer une demande de financement de 52 000 \$ à l'Entente de partenariat régional en tourisme (EPRT) de l'Office de Tourisme de Québec ;
- d'effectuer la mise de fonds requise pour le projet, soit 15 000 \$, à même les surplus cumulés non affectés de la MRC ;
- d'assumer tous les dépassements de coûts liés à la réalisation du projet, le cas échéant ;
- d'assumer les frais d'opération et de gestion liés à la réalisation du projet.

14• Règlement 2021-01 reportant exceptionnellement la date de vente d'immeubles pour taxes impayées en 2021 – Avis de motion

Avis de motion est donné par M. Sylvain Bergeron que le règlement #2021-01 reportant exceptionnellement la date de vente d'immeubles pour taxes impayées de 2021 sera adopté lors de la prochaine séance ordinaire du Conseil des maires le 12 mai 2021.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Résolution 2021-04-51

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, appuyée par M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** de mandater la directrice générale à publier un avis public concernant le report exceptionnel de la date de vente d'immeubles pour taxes impayées de 2021 à une date ultérieure indéterminée.

15• Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation - Aide financière spéciale aux MRC en période de pandémie

Résolution 2021-04-52

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a décidé d'octroyer à la MRC de L'Île-d'Orléans une aide financière de 728 448 \$ afin de la soutenir dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 en 2021 et 2022 ;

Considérant que cette aide financière peut être octroyée à un organisme, une entreprise et tout projet favorisant la relance économique de l'Île d'Orléans ;

Considérant que la MRC gère déjà le Fonds régional de la Capitale-Nationale (FRCN) et que plus de 400 000 \$ ont été accordés à des entreprises via ce Fonds en 2021 ;

Considérant qu'il y aurait lieu de bonifier ledit Fonds pour soutenir des organismes, entreprises et projets favorisant la relance économique en 2021 et 2022 ;

Sur proposition de M. Jean-Claude Pouliot, appuyée par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à la majorité** d'allouer la somme de :

- 300 000 \$ au Fonds régional de la Capitale-Nationale (FRCN) afin de soutenir des organismes, entreprises et projets venant contre les effets dévastateurs de la pandémie de la COVID-19 en 2021 et 2022 ;
- 50 000 \$ par municipalité pour financer des actions et des projets venant contre les effets dévastateurs de la pandémie de la COVID-19 en 2021 et 2022 ;
- Le solde étant conservé pour des besoins futurs.

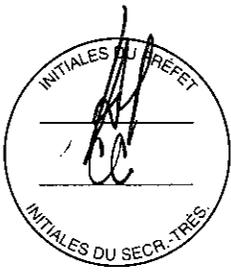
16• Projet de distribution agroalimentaire durable - Partenariat avec l'Université Laval

Résolution 2021-04-53

Considérant qu'une des actions retenues à l'intérieur du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de l'Île d'Orléans est d'évaluer le potentiel de la mise en commun de ressources pour la production et la mise en marché des produits agricoles ;

Considérant que l'engouement envers l'achat local et la souveraineté alimentaire lié à la pandémie de la COVID-19 a augmenté l'attrait de la population pour l'industrie agroalimentaire de l'Île d'Orléans ;

Considérant que le transport et la distribution de produits transformés est considéré par plusieurs producteurs et transformateurs agricoles de l'Île comme le facteur le plus limitant au développement de cette industrie ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Considérant la réception d'une proposition de projet de recherche de la Faculté des Sciences de l'administration-département d'opérations et systèmes de décision, lequel a pour but de faire une analyse préliminaire des besoins en transport et distribution des entreprises agroalimentaires de l'Île d'Orléans, dans le but d'une implémentation rapide de solutions, pour mener à la relance économique de la région et profiter de l'intérêt grandissant envers la production agroalimentaire locale qui est lié à la pandémie ;

Sur proposition de Mme Debbie Deslauriers, appuyée par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** :

- d'allouer 15 000 \$ pour la réalisation du projet de recherche sur l'analyse des besoins en transport des entreprises agroalimentaires de l'Île d'Orléans, à même les surplus cumulés du Fonds de développement des territoires (FDT) ;
- d'autoriser la directrice générale à signer toute entente de partenariat relative à ce projet entre le professeur Julien Lépine de l'Université Laval et la MRC de L'Île-d'Orléans.

17• Travaux d'archéologie - Aide financière pour travaux autres que la restauration patrimoniale

Résolution 2021-04-54

Considérant que la présence d'un archéologue est exigée lors de l'émission d'autorisations de travaux impliquant de creuser le sol par le ministère de la Culture et des Communications, peu importe que les biens immobiliers concernés fassent partie ou non d'un des inventaires patrimoniaux de l'Île d'Orléans ;

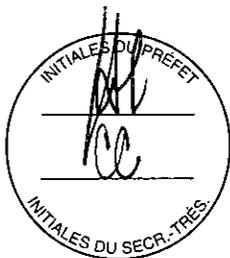
Considérant que, contrairement aux propriétaires de biens immobiliers figurant dans l'un des inventaires patrimoniaux de l'Île d'Orléans, les propriétaires dont les biens immobiliers n'y figurent pas, n'ont accès à aucune mesure d'aide pour absorber une partie des frais reliés à l'archéologie ;

Considérant que la moyenne des coûts d'un rapport d'archéologie oscille entre 900 \$ et 1 200 \$ et qu'il y aurait lieu que la MRC dispose d'un programme spécifique pour financer à 50% lesdits coûts devant être assumés par les propriétaires de biens immobiliers ne faisant pas partie de l'un des inventaires patrimoniaux de l'Île d'Orléans ;

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, appuyée par Mme Debbie Deslauriers, il est **résolu à l'unanimité** :

- d'allouer la somme de 5 000 \$ pour la création d'un Programme d'aide financière spécifique aux travaux d'archéologie s'adressant aux propriétaires de biens immobiliers ne faisant pas partie de l'un des inventaires patrimoniaux de l'Île d'Orléans, via les surplus cumulés du Fonds de développement des territoires (FDT).

18• Gestion des matières résiduelles – Embauche d'une nouvelle coordonnatrice



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Nous avons reçu six candidatures pour la coordination de la gestion des matières résiduelles (GMR). Trois d'entre elles ont été rencontrées en entrevue par la directrice générale et l'actuelle coordonnatrice de la GMR de la MRC. Elles recommandent la candidature d'Audrey Guillemette-Lacasse à titre de coordonnatrice en gestion des matières résiduelles.

Résolution 2021-04-55

Sur proposition de Mme Debbie Deslauriers, **appuyée** par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** de retenir les services de Mme Audrey Guillemette-Lacasse à titre de coordonnatrice en gestion des matières résiduelles et de mandater le préfet et la directrice générale pour signer un contrat d'un an renouvelable et liant les parties.

19• Conception du guide touristique - Appel d'offres

Résolution 2021-04-56

Considérant que la Stratégie de marketing territoriale adoptée en 2018 prévoyait de repenser les outils de promotion afin d'atteindre les clientèles en cohérence avec le positionnement et les atouts de l'Île-d'Orléans ;

Considérant que la refonte du site Web Tourisme a été réalisée en 2019-2020 ;

Attendu qu'il y a lieu de lancer un appel d'offres sur invitation pour la refonte du guide touristique ;

En conséquence, sur **proposition** de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par M. Harold Noël, il est **résolu à l'unanimité** que la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC soit :

- autorisée à lancer un appel d'offres sur invitation pour la refonte du guide touristique ;
- nommée à titre de responsable de cet appel d'offres conformément à l'article 6.2 du règlement sur la gestion contractuelle de la MRC (anciennement politique).

20• Projet « Les petits ambassadeurs »

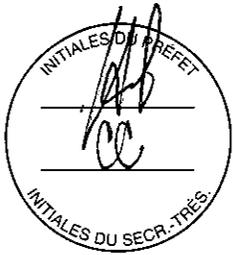
Résolution 2021-04-57

Considérant l'existence du projet des *Petits ambassadeurs* depuis 2016 et son déploiement dans les régions du Québec ;

Considérant que ledit projet vise à inciter les services de garde d'une région à utiliser les produits locaux en respectant un seuil minimal d'approvisionnement et à organiser des activités éducatives annuelles ;

Considérant que plusieurs partenaires régionaux de la Capitale-Nationale, dont la MRC de L'Île-d'Orléans, se sont concertés depuis l'automne 2020 afin de travailler au déploiement dudit projet ;

Considérant que le MAPAQ s'est déjà engagé à financer à plus de 50% la mise en place du projet et qu'une demande d'aide financière sera déposée à l'Entente sectorielle des



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

activités agricoles et agroalimentaires de la Capitale-Nationale et Lévis pour le solde ;

Considérant qu'il y a lieu de recruter un chargé de projet à raison de 14h par semaine pour 2021 et 2022 ;

Sur **proposition** de Mme Debbie Deslauriers, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** que la MRC de L'Île-d'Orléans soit désignée, au nom des partenaires régionaux du projet *Les petites ambassadeurs de la Capitale-Nationale* pour :

- déposer une demande d'aide financière de 25 000 \$ à l'Entente sectorielle des activités agricoles et agroalimentaires de la Capitale-Nationale et Lévis, autoriser la directrice générale à déposer ladite demande et à signer tout document afférent ;
- procéder au recrutement d'un chargé de projet.

21• Sondage de notoriété touristique

Résolution 2021-04-58

Considérant la réalisation d'un sondage de notoriété en 2016 lors des travaux de diagnostic ayant mené à la Stratégie de marketing territoriale de l'Île d'Orléans ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à un nouveau sondage de notoriété, notamment au niveau touristique ;

Considérant que quatre MRC de la Capitale-Nationale, dont celle de L'Île-d'Orléans, envisagent la possibilité de se regrouper pour faire réaliser une étude de notoriété et de positionnement des MRC de la Couronne verte comme destinations touristiques par la firme Léger ;

Sur **proposition** de Mme Debbie Deslauriers, **appuyée** par M. Jean-Claude Pouliot, il est **résolu à l'unanimité** que :

- la MRC de La Jacques-Cartier soit désignée, au nom des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Portneuf et de L'Île-d'Orléans, pour octroyer un mandat de positionnement touristique à la firme Léger ;
- la MRC de L'Île-d'Orléans participe à 25% des frais de ce sondage jusqu'à un maximum de 3 000 \$ plus les taxes applicables, à même les surplus cumulés du Fonds de développement des territoires (FDT).

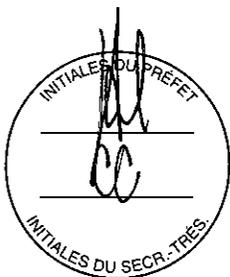
22• Inventaire d'art public – Octroi d'un contrat

Résolution 2021-04-59

Considérant que parmi les projets du Plan d'action de l'Entente de développement culturel 2018-2020 figurait la réalisation de l'inventaire d'art public présent sur l'Île d'Orléans ;

Considérant qu'il y aurait lieu d'octroyer un contrat de gré à gré pour la réalisation dudit inventaire ;

Sur **proposition** de Mme Debbie Deslauriers, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'octroyer un contrat de 2 000 \$ plus les taxes applicables à Mme Silvie Delorme, consultante, pour la réalisation de l'inventaire d'art public de



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

l'Île d'Orléans, à même l'Entente de développement culturel
2018-2020 de la MRC.

23• Projet de numérisation des quais – Octroi d'un contrat

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

24• Adoption des dépenses du mois de mars 2021

Résolution 2021-04-60

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les dépenses du mois de mars 2021, lesquelles s'élèvent à 332 554,71 \$.

25• Correspondance

25.1 Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans – Demande de modification du Schéma d'aménagement de la MRC

La municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans demande à la MRC de tout mettre en œuvre, incluant la modification de son Schéma d'aménagement, afin qu'une entreprise de sa municipalité puisse prospérer avec le moins de contraintes possibles.

Il est convenu que le service d'aménagement du territoire de la MRC procèdera à une analyse de cette demande.

25.2 Madame Violette Goulet

Madame Goulet demande un ajustement de la subvention qui lui a été accordée dans le cadre du Programme d'aide à la restauration patrimoniale (PAR) 2019-2024.

26• Varia

Aucun sujet n'est discuté.

27• Période de questions

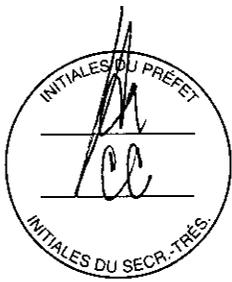
Nous n'avons reçu aucune question de citoyens par écrit.

28• Levée de la réunion

Résolution 2021-04-61

L'ordre du jour étant épuisé, **sur proposition** de M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** que la session prenne fin à 20H45.

Prochaine séance ordinaire du Conseil des maires : le mercredi 12 mai 2021 (heure, lieu et/ou moyen de communication à confirmer).



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de l'Île d'Orléans**

Chantale Cormier
Chantale Cormier
Directrice générale

Harold Noël
Harold Noël
Préfet



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, le 13 mai 2021

Séance ordinaire du Conseil de la MRC de L'Île-d'Orléans, tenue le mercredi 12 mai 2021, à 19 heures 50, à huis clos par conférence téléphonique enregistrée, sous la présidence de M. Harold Noël, préfet, à laquelle les maires suivants sont présents et forment quorum : Mmes Lina Labbé et Debbie Deslauriers, MM. Jean-Pierre Turcotte, Jean-Claude Pouliot et Sylvain Bergeron.

Mme Chantale Cormier, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à la séance par conférence téléphonique.

M. Harold Noël, préfet, souhaite la bienvenue, constate le quorum, et déclare la séance ouverte à 19 heures 50.

Il mentionne qu'en raison de l'état d'urgence sanitaire actuellement en vigueur au Québec et tel que le permet l'arrêté ministériel 2020-004, la séance ordinaire du Conseil de la MRC se tiendra à huis clos, sera enregistrée et diffusée par la suite sur le site Web de la MRC.

Il invite les membres à se nommer lorsqu'ils veulent prendre la parole. Il procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

1. Mot de bienvenue de M. le préfet
2. Renonciation au délai d'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 14 avril 2021
5. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 14 avril 2021
6. Règlement 2021-01 fixant la date de vente d'immeubles pour taxes impayées en 2021
7. Nouveau pont de l'Île d'Orléans - Adoption du Tableau des besoins et objectifs
8. Fonds de la Région de la Capitale-Nationale (FRCN) - Modification de la Politique d'investissement
9. Demande d'aide financière au ministère de l'Économie et de l'Innovation - Programme d'aide d'urgence aux PME (PAUPME)
10. Conseiller aux entreprises - Embauche
11. Réseau Accès Entreprise Québec - Adoption du Diagnostic
12. Réseau Accès Entreprise Québec - Adoption du Plan d'intervention et d'affectation des ressources
13. Nomination au Comité d'experts en développement économique - Représentant du milieu des affaires
14. Techno Tandem - Québec International - Renouvellement 2021-2022
15. PLUMobile - Adoption des résultats de 2019 pour les services à l'Île d'Orléans
16. Développement de communautés - Demande de financement - Fondation Lucie et André Chagnon - Appui du Conseil
17. Numérisation de quais - Octroi de contrat
18. Office de Tourisme de Québec - Nomination d'un représentant des MRC au conseil d'administration
19. Adoption des dépenses du mois d'avril 2021